

ARCHOS

Rapport financier semestriel

2018

Société Anonyme au capital de 21.655.495,50 euros
Siège Social : 12, rue Ampère ZI 91430 IGNY
343 902 821 RCS EVRY

SOMMAIRE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DU CONSEIL D'AMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DU GROUPE AU 30 JUIN 2018	3
COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2018	10
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	24
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE	25

RAPPORT SEMESTRIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DU GROUPE AU 30 JUIN 2018

Organigramme juridique et évolutions du périmètre

ARCHOS SA est la société mère du Groupe dont le siège se trouve à Igny en région parisienne. ARCHOS SA assure la conception et le développement des produits, le marketing central, les achats et la sous-traitance de la production, la finance, ainsi que la distribution et le marketing local pour la France et l'Europe.

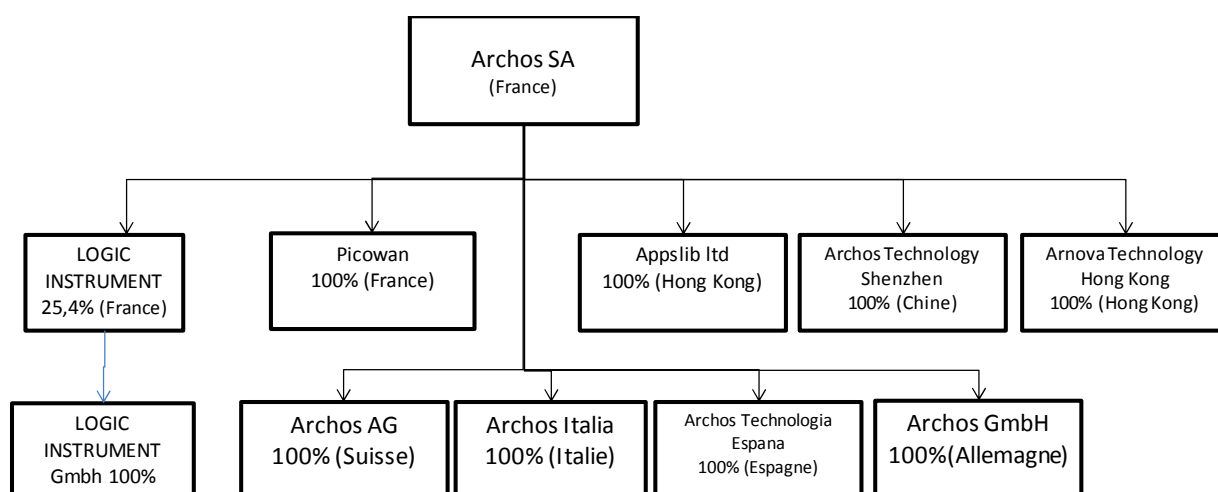
ARCHOS SA détient dix filiales localisées en Allemagne, à Hong Kong, en Chine, en Suisse, en Italie et en Espagne.

Pour rappel, le 23 janvier 2014, ARCHOS a souscrit à l'augmentation de capital de la société LOGIC INSTRUMENT, société spécialisée dans la commercialisation de tablettes durcies pour les professionnels. Cette participation lui confère un contrôle exclusif, lui permettant d'intégrer globalement le Groupe LOGIC INSTRUMENT dans ses comptes consolidés.

Le 16 février 2015 ARCHOS a renforcé sa participation dans le capital de LOGIC INSTRUMENT, en rachetant 660.000 actions et Bons de Souscription d'Action (BSA) de LOGIC INSTRUMENT pour un montant de 990 milliers d'euros. A cette date, ARCHOS détenait ainsi 48,7% du capital de la société.

La société LOGIC INSTRUMENT a procédé à des augmentations de capital afin de rembourser un emprunt obligataire (OCABSA). La participation d'ARCHOS a donc été diluée pour s'établir à 25,4% au 30 juin 2017 et inchangée depuis. ARCHOS en détient toutefois le contrôle exclusif car il a la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières, indépendamment de son pourcentage de participation. LOGIC INSTRUMENT est donc intégrée dans les comptes consolidés d'ARCHOS selon la méthode l'intégration globale.

La filiale de LOGIC INSTRUMENT, LOGIC INSTRUMENT INC, basée aux Etats-Unis et qui n'avait plus aucune activité opérationnelle, a été dissoute au 1^{er} janvier 2018.



Activité et faits marquants du semestre

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires consolidé (en M€)	S1 2018	S1 2017	Variation	Variation en %
ARCHOS	26,8	44,1	-17,3	-39%
LOGIC INSTRUMENT	5,5	6,3	-0,8	-13%
Total	32,3	50,4	-18,1	-36%

Le Groupe ARCHOS enregistre un chiffre d'affaires de 32,3 M€ au 1er semestre 2018 contre 50,4 M€ au 1er semestre 2017.

La décroissance de ce semestre provient essentiellement de la baisse des ventes de smartphones et de la décision du groupe de se recentrer sur des métiers à forte valeur ajoutée autour de l'intelligence artificielle et de la Blockchain / Gestion des crypto actifs.

LOGIC INSTRUMENT affiche un chiffre d'affaires en baisse de -13% sur le premier semestre du fait du décalage de certaines commandes majeures pour des grands comptes.

Compte de résultat

Compte de résultat consolidé synthétique, en M€	S1 2018	S1 2017	Variation	Variation en %
Chiffre d'affaires	32,3	50,4	-18,1	-36%
Marge Brute	5,5	11,7	-6,2	-53%
en % du chiffre d'affaires	17%	23%		
Charges d'exploitation	9,8	15,1	-5,3	-35%
Résultat opérationnel courant	-4,2	-3,3	-0,9	N/A
Résultat net	-5,1	-4,6	-0,4	N/A

Marge brute

Le taux de marge brute est en baisse de 6 points en raison d'un effet euro / dollar défavorable sur la période et à des actions de déstockage de smartphones reconditionnés.

Charges d'exploitation

La société a réaligné ses ressources autour des pôles Solutions Mobiles, Intelligence Artificielle et Blockchain et a été en mesure de baisser ses dépenses d'exploitations de 35% sans affecter ses forces vives.

Résultat net

Le résultat opérationnel courant s'établit à -4,2 M€ en recul de 0,9 M€ par rapport au 1er semestre 2017.

Après prise en compte des éléments non récurrents, du résultat financier et l'impôt sur les résultats, le résultat net du semestre affiche une perte de -5,1 M€ contre -4,6 M€ au premier semestre 2017.

Principaux éléments bilanciels consolidés

Les principaux éléments de soldes bilanciels consolidés sont les suivants :

ACTIF, en millions d'euros	30 juin 2018	31 décembre 2017	30 juin 2017
Actifs non courants	5,6	5,2	4,7
Actifs courants	75,1	92,3	84,2
- Stocks	35,7	41,1	44,2
- Clients	19,9	26,1	19,6
- Autres actifs courants	7,4	7,5	10,0
- Disponibilités	12,1	17,6	10,4
TOTAL ACTIF	80,7	97,5	88,9

PASSIF, en millions d'euros	30 juin 2018	31 décembre 2017	30 juin 2017
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS SA	30,5	35,5	37,6
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4,9	4,9	4,9
Passifs non courants	11,4	12,4	11,4
Passifs courants	34,0	44,7	35,1
- Dettes financières courantes - factor	4,6	9,0	5,1
- Dettes financières courantes	3,0	5,2	7,8
- Fournisseurs	12,2	15,3	10,5
- Autres dettes et autres provisions	14,2	15,2	11,7
TOTAL PASSIF	80,7	97,5	88,9

La trésorerie nette¹ au 30 juin 2018 s'établit à 12,1 M€ contre 10,4 M€ au premier semestre 2017 et 17,6 M€ en fin d'année 2017.

La variation de la trésorerie depuis le 31 décembre 2017 résulte principalement des flux suivants (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- des flux nets de trésorerie générés par l'activité de +2,2 M€ en lien avec la baisse des comptes clients et à une forte déplétion du stock de fin d'année sur le premier semestre 2018,
- un moindre recours aux financements pour un montant de -8,1 M€ en raison de la baisse de l'activité,
- des augmentations de capital liées aux exercices de BSAR (Bons de Souscription en Actions Remboursables) pour +0,5 M€.

Endettement financier

En milliers d'euros

	30-juin-18	31-déc.-17	30-juin-17
Dettes financières non courantes			
Autres dettes financières non courantes (1)	10 495	10 735	10 468
Emprunt obligataire (3)			
Total dettes financières non courantes	10 495	10 735	10 468
Dettes financières courantes			
Autres dettes financières courantes (2)	2 929	5 269	7 761
Dettes financières courantes (Factor)	4 625	8 952	5 130
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	4	21	0
Total dettes financières courantes	7 558	14 242	12 891
Total dettes financières brutes	18 053	24 977	23 359
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	-12 109	-17 598	-10 409
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors	5 944	7 379	12 950

(1) Dont financement du projet Picowan pour 6M€ par la BEI & ORA pour 0,6 M€, crédits d'impôt recherche 2015-2016 refinancés par BPI France pour 0,8 M€, CICE 2015-2017 refinancés par BPI France pour 0,2 M€, avances remboursables de projets collaboratifs R&D pour 1,2 M€ et deux autres prêts auprès de BPI France à échéance > 1 an pour 1,2 M€.

(2) Dont 1,5 M€ de financements obtenus d'industriels chinois, financement CIR et CICE 2014 par BPI France pour 0,7 et prêt BPI à échéance < 1 an pour 0,4 M€.

(3) Au 30 juin 2017, un montant de 300 K€ figurait en Emprunt obligataire ; celui-ci a été repositionné en Autres dettes financières non courantes

¹ La trésorerie nette correspond aux disponibilités à l'actif minorées des découverts bancaires éventuellement inclus dans le poste « dettes financières courantes »

Autres faits marquants

Augmentations de capital d'ARCHOS

Suite à la mise en œuvre de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (« BSAR ») au profit des actionnaires en septembre 2017, un montant de 5.247.598 bons a été exercé générant la création de 749.657 actions nouvelles. Il en résulte une augmentation de capital de 570 K€ répartie en capital social pour 375 K€ et prime d'émission pour 195 K€.

Les caractéristiques de ce plan de BSAR dont la période d'exercice court jusqu'au 31 décembre 2018 sont décrites sur le site ARCHOS : https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_BSAR_30_08_2017.pdf

Litiges et procédures judiciaires

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. De nouvelles assignations ont été lancées par Philips fin juin 2017.

Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

D'autre part, dans le cadre du cours normal de ses activités, ARCHOS est en discussion avec des sociétés qui demandent l'adhésion à leurs programmes de licence relatifs à des brevets dont l'utilisation est considérée abusive par leurs propriétaires.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public).

Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire. ARCHOS maintient l'ensemble de ses positions auprès des juridictions concernées.

En fin d'année 2016 et en début d'année 2017 ARCHOS a été assignée directement et indirectement dans ce dossier. En date du 8 mars 2018, dans le cadre de l'une de ces assignations une décision défavorable à ARCHOS a été rendue par la Cour du District de Bochum (Allemagne) en première instance. Cette décision porte sur un montant de 2,2 M€ plus intérêts et correspond aux montants qui ont été réglés à la ZPU par la partie adverse (cliente de Archos) suite à l'adhésion de ce client à l'accord Bitkom/ZPU. ARCHOS a fait immédiatement (le 16 mars 2018) appel de ce jugement qu'elle considère totalement infondé dans la mesure où les tarifs correspondent à ceux de l'agrément Bitkom/ZPU dont nous contestons la validité et qu'il n'y a pas d'accord contractuel entre ARCHOS et le client. La partie adverse a demandé l'exécution du jugement en première instance et a constitué une garantie

bancaire afin de garantir le remboursement des sommes qui seraient versées par Archos avant le jugement en Appel (devant intervenir au premier trimestre 2019).

Le Groupe considère ces issues incertaines, tant dans leur principe que dans leurs échéances.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société avait procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a constaté de dette à ce titre depuis 2014.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Au 30 juin 2018, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

Perspectives

Depuis 2017, ARCHOS met en place son plan stratégique afin d'opérer un changement radical de son activité et concentrer ses efforts de développement autour de trois pôles d'activités afin d'augmenter la monétisation des services par rapport à la vente de matériel et valoriser progressivement sa base installée d'utilisateurs.

1. Solutions Mobiles

Ce pôle regroupera les activités autour de la mobilité incluant tablettes, smartphones, PC's, All in One, mobilité urbaine pour le BTC et le BTB. ARCHOS compte continuer à proposer des produits innovants autour de la charge sans fil, les écrans souples, les produits adaptés aux conditions extrêmes et les premiers déploiements autour de la 5G avec son partenaire ZTE / Nubia.

2. Intelligence artificielle

Ce pôle regroupe tous les produits conçus autour de l'intelligence artificielle comme la Gamme Hello en environnement Android, mais aussi la Gamme Mate pour Amazon Alexa. Ce pôle inclura également l'écosystème d'objets intelligents commandables à la voix, comme PicoWAN mais aussi un nombre important de partenaires industriels proposant des accessoires intelligents comme des ampoules commandables à la voix, thermostats, portiers vidéos ou détecteurs de qualité de l'air.

3. Solutions Blockchain

ARCHOS entre dans l'ère Blockchain avec un premier produit fabriqué en France, disponible depuis le 17 juillet 2018, le « Safe-T mini », portefeuille physique pour stocker les crypto actifs en sécurité. Viendront s'ajouter au cours du second semestre 2018 de nouveaux produits et des services autour de la Blockchain avec pour objectif de démocratiser les crypto actifs en proposant des solutions uniques pour transformer l'acte d'acquisition de crypto actifs, les échanges entre particuliers et les paiements tout en préservant la sécurité des portefeuilles.

Ce changement radical entrepris en 2017 devrait porter ses fruits dès 2019 et permettre de démontrer que le modèle économique sera porté désormais tout autant par la vente de produits que par la vente de services auprès de sa base de consommateurs.

B-Evènements postérieurs à la clôture

Emission OCEANE

ARCHOS a annoncé le 3 juillet 2018 (i) l'émission de 5.745.000 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») représentant un emprunt obligataire de 4.911.975 euros et (ii) racheté la totalité des BSA émis au profit de Yorkville dans le cadre de l'opération d'OCABSA mise en place en 2015 (et qui se trouve ainsi totalement soldée), en vue de leur annulation.

Les OCEANE ont été souscrites (i) à hauteur de 3.701.108 euros en espèces et (ii) à hauteur de 1.210.867 euros, par compensation avec la créance détenue par Yorkville à la suite du rachat de l'ensemble des BSA.

Il est précisé que les OCEANE ont été intégralement souscrites par le fonds YA II PN, Ltd dans le cadre d'une émission réservée.

Depuis le 3 juillet 2018 jusqu'à la date du présent rapport, la société a créé 1.400.000 nouvelles actions résultant de la conversion d'OCEANE par Yorkville.

Fait à Igny, le 8 août 2018

Le Conseil d'administration.

COMPTES CONSOLIDES RESUMES

Compte de résultat consolidé

En k€

	Notes	Du 1er janvier au 30 juin 2018	Du 1er janvier au 30 juin 2017	Du 1er janvier au 31 décembre 2017
		IFRS	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	(8)	32 293	50 358	114 121
Coût de revient des ventes		26 769	38 609	90 128
MARGE BRUTE		5 525	11 749	23 993
Frais de recherche et développement		646	1 244	1 706
Frais commerciaux		3 876	7 166	14 088
Frais administratifs et généraux		5 235	6 676	11 919
Dépenses d'exploitation		9 758	15 086	27 713
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-4 233	-3 337	-3 721
Autres produits et charges opérationnels		-499	231	-934
RESULTAT OPERATIONNEL		-4 732	-3 106	-4 654
Résultat financier	(10)	-187	-1 233	-1 503
RESULTAT AVANT IMPÔTS		-4 918	-4 339	-6 157
Impôts sur les bénéfices		-174	-257	-340
RESULTAT NET		-5 092	-4 596	-6 498
Part du groupe		-5 505	-4 656	-6 755
Part des intérêts ne conférant pas de contrôle*		412	60	257
Résultat Net par action en euros	(11)	-0,12	-0,11	-0,15
Nombre d'actions retenu		43 310 992	40 916 042	42 561 334
Résultat Net dilué par action en euros	(11)	-0,12	-0,11	-0,15
Nombre d'actions retenu		43 310 992	40 916 042	42 561 334

* Intérêts minoritaires dans LOGIC INSTRUMENT pour 74,6% des actions détenues au 30 juin 2018, 31 décembre 2017 et 30 juin 2017

COMPTES CONSOLIDES RESUMES
Bilan consolidé

En K€

ACTIF	Notes	30-juin-18 IFRS	31-déc-17 IFRS	30-juin-17 IFRS
Frais de Développement	(3)	1 518	1 428	1 132
Autres immobilisations incorporelles		350	40	53
Ecart d'acquisition		525	524	525
Immobilisations incorporelles		2 393	1 992	1 710
Immobilisations corporelles		392	593	568
Autres actifs financiers non courants		396	385	382
Autres actifs non courants		2 233	1 886	1 704
Actifs d'impôts différés		137	311	310
TOTAL ACTIF NON COURANT		5 551	5 166	4 674
Stocks	(4)	35 742	41 086	44 153
Clients et comptes rattachés	(5)	19 873	26 122	19 640
Autres créances courantes		7 414	7 527	10 049
Actifs financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6)	12 109	17 598	10 409
Ecart de conversion				-
TOTAL ACTIF COURANT		75 139	92 333	84 251
TOTAL ACTIF		80 690	97 499	88 925

PASSIF	Notes	30-juin-18 IFRS	31-déc-17 IFRS	30-juin-17 IFRS
Capital apporté		21 655	21 280	20 458
Réserves consolidées		13 913	20 761	21 718
Résultat de l'exercice		-5 092	-6 498	-4 595
Capitaux propres part du groupe		30 476	35 544	37 580
Intérêts ne conférant pas le contrôle		4 873	4 873	4 873
TOTAL CAPITAUX PROPRES		35 348	40 417	42 453
Dettes financières non courantes	(7)	10 495	10 735	10 168
Provisions pour avantages au personnel		578	588	611
Provisions pour autres passifs et dettes non courantes		344	1 071	622
Passifs d'impôts différés		0	0	0
TOTAL PASSIF NON COURANT		11 417	12 394	11 401
Dettes financières courantes	(7)	7 558	14 242	12 891
Fournisseurs et comptes rattachés		12 181	15 272	10 507
Autres provisions et dettes courantes		14 186	15 174	11 673
TOTAL PASSIF COURANT		33 924	44 688	35 071
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		80 690	97 499	88 925

Rapport financier semestriel – Groupe ARCHOS 30 juin 2018

COMPTES CONSOLIDES RESUMES

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	Du 1er janvier au 30 juin 2018	Du 1er janvier au 31 décembre 2017
Résultat net consolidé	(5 092)	(6 498)
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	(3 798)	2 753
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	178	503
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	0	0
+/- <i>Autres produits et charges calculés</i>	(215)	(576)
+/- Plus et moins-values de cession	0	53
+/- Profits et pertes de dilution	0	0
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
- Dividendes	0	0
<i>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</i>	<i>(8 927)</i>	<i>(3 765)</i>
+ Coût de l'endettement financier net	455	954
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(173)	376
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(8 645)	(2 435)
- <i>Impôt versé</i>	<i>(31)</i>	<i>(348)</i>
+/- Variation du BFR liée à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (2)	10 868	3 510
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	2 192	727
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(445)	(1 121)
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0	0
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0	0
+/- Incidence des variations de périmètre	0	0
+ Dividendes reçus	0	0
+/- Variations des prêts et avances consentis	524	1 283
+ Subventions d'investissement reçues	0	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	79	162
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	512	908
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	0	17
+ Emission d'action en remboursement de l'emprunt obligataire	0	0
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	0	1 640
- Remboursements d'emprunt	0	(85)
- Intérêts financiers nets versés	(455)	(1 328)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement (dont factor) (1)	(7 598)	(2 891)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(7 541)	(1 739)
+/- Incidence des variations des cours des devises	(218)	(41)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(5 488)	(891)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	17 598	18 488
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	12 109	17 598
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(5 488)	(890)

(1) Part des factors au 30/06/2018 : 4 624 K€ contre 9 741 K€ au 31/12/2017

COMPTES CONSOLIDES RESUMES

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

IFRS	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la société	Minoritaires	Total Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	15 359	124 466	0	-104 371	120	35 571	2 562	38 133
Opérations sur capital	3 671					3 671		3 671
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				546		546		546
Options de conversion en action		1 379		2 401		3 780		3 780
Variation de périmètre						0	1 460	1 460
Total des opérations avec les actionnaires	3 671	1 379	0	2 947		7 996	1 460	9 457
Résultat net de l'exercice				-3 412		-3 412		-3 412
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					-92	-92		-92
Ecarts de conversion				-100		-100		-100
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-3 512	-92	-3 603		-3 603
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	19 029	125 845	0	-104 936	28	39 964	4 023	43 986
Opérations sur capital	2 251	-108 488		109 386		3 149		3 149
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options						0		0
Options de conversion en action		-1 782		344		-1 438		-1 438
Variation de périmètre						0	850	850
Total des opérations avec les actionnaires	2 251	-110 270	0	109 730		1 712	850	2 562
Résultat net de l'exercice				-6 498		-6 498		-6 498
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres						0		0
Ecarts de conversion				367		367		367
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-6 131	0	-6 131		-6 131
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	21 280	15 575	0	-1 336	28	35 545	4 873	40 417
Opérations sur capital	375	136		-270		241		
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes								
Résultat net de l'exercice								
Plan de stock options								
Options de conversion en action								
Variation de périmètre				-115		-115		
Total des opérations avec les actionnaires	375	136	0	-385		126	0	126
Résultat net de l'exercice				-5 092		-5 092		-5 092
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres								0
Ecarts de conversion				-103		-103		-103
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-5 195	0	-5 195		-5 195
CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2018	21 655	15 711	0	-6 917	28	30 476	4 873	35 348

COMPTES CONSOLIDES RESUMES

Etat des produits et des charges comptabilisés en capitaux propres pour l'exercice 2017 et pour les semestres clos les 30 juin 2017 et 2018

En milliers d'euros

IFRS	Du 1er janvier au 30 juin 2018	Du 1er janvier au 30 juin 2017	Du 1er janvier au 31 décembre 2017
Résultat net	-5 092	-4 595	-6 498
Ecart de conversion (recyclables en résultat)	-103	250	367
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres	0	0	0
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-103	250	367
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-5 195	-4 345	-6 131

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

PREAMBULE

La société ARCHOS SA est cotée sur l’Eurolist Paris, compartiment C. Elle est la société mère du groupe ARCHOS. Son siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes présentés ont été arrêtés lors de la séance du 8 août 2018 par le Conseil d’administration.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d’euros (« K€ »).

Le bilan présente en comparables les soldes au 30 juin 2018, au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018, permettant une meilleure compréhension des états financiers du Groupe.

NOTE 1 – BASE DE PREPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière résumée conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Les principes comptables appliqués pour l’élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2018 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l’Union européenne et au référentiel publié par l’IASB.

Les principes comptables appliqués par ARCHOS sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017.

1.1 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d’application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018

Norme IFRS 9 « Instruments financiers »

L’IASB a publié en juillet 2014 la norme IFRS 9, Instruments financiers. Cette norme est rentrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, les normes en matière de présentation, de reconnaissance et d’évaluation des instruments financiers (IAS 39). L’impact lié à la première application de la norme IFRS 9 porte sur le nouveau modèle de reconnaissance du risque de crédit (fondé sur les « pertes de crédit attendues »). Cet élément modifie notamment le calcul des provisions pour dépréciation des créances clients, les créances non échues devant être intégrées à la base de calcul de la provision pour dépréciation des créances clients. Compte tenu de la nature des créances clients comptabilisées par la Société et des couvertures contractées à travers le contrat d’assurance-crédit, la norme IFRS 9 ne modifie pas de façon significative le montant des provisions pour dépréciation des comptes clients.

Norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients », publiée en mai 2014, remplace plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction »). Les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers ne sont pas dans le périmètre de cette norme. Adoptée par l'Union européenne le 22 septembre 2016, la norme IFRS 15 est entrée en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. IFRS 15 définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

L'application de cette nouvelle norme au 1er janvier 2018 n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

1.2 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2018 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par la Société au 30 juin 2018.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2018 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1. Faits marquants survenus au cours du 1^{er} semestre 2018

Augmentations de capital d'ARCHOS

Suite à la mise en œuvre de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (« BSAR ») au profit des actionnaires en septembre 2017, un montant de 5.247.598 bons ont été exercés générant la création de 749.657 actions nouvelles. Il en résulte une augmentation de capital de 570 K€ répartie en capital social pour 375 K€ et prime d'émission pour 195 K€.

Les caractéristiques de ce plan de BSAR dont la période d'exercice court jusqu'au 31 décembre 2018 sont décrites sur le site ARCHOS : https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_BSAR_30_08_2017.pdf.

Litiges et procédures judiciaires

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. De nouvelles assignations ont été lancées par Philips fin juin 2017.

Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

D'autre part, dans le cadre du cours normal de ses activités, ARCHOS est en discussion avec des sociétés qui demandent l'adhésion à leurs programmes de licence relatifs à des brevets dont l'utilisation est considérée abusive par leurs propriétaires.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public).

Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire. ARCHOS maintient l'ensemble de ses positions auprès des juridictions concernées.

En fin d'année 2016 et en début d'année 2017 ARCHOS a été assignée directement et indirectement dans ce dossier. En date du 8 mars 2018, dans le cadre de l'une de ces assignations une décision défavorable à ARCHOS a été rendue par la Cour du District de Bochum (Allemagne) en première instance. Cette décision porte sur un montant de 2,2 M€ plus intérêts et correspond aux montants qui ont été réglés à la ZPU par la partie adverse (cliente de Archos) suite à l'adhésion de ce client à l'accord Bitkom/ZPU. ARCHOS a fait immédiatement (le 16 mars

2018) appel de ce jugement qu'elle considère totalement infondé dans la mesure où les tarifs correspondent à ceux de l'agrément Bitkom/ZPU dont nous contestons la validité et qu'il n'y a pas d'accord contractuel entre ARCHOS et le client. La partie adverse a demandé l'exécution du jugement en première instance et a constitué une garantie bancaire afin de garantir le remboursement des sommes qui seraient versées par Archos avant le jugement en Appel (devant intervenir au premier trimestre 2019).

Le Groupe considère ces issues incertaines, tant dans leur principe que dans leurs échéances.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société avait procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a constaté de dette à ce titre depuis 2014.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Au 30 juin 2018, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Emission OCEANE

ARCHOS a annoncé le 3 juillet 2018 (i) l'émission de 5.745.000 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») représentant un emprunt obligataire de 4.911.975 euros et (ii) racheté la totalité des BSA émis au profit de Yorkville dans le cadre de l'opération d'OCABSA mise en place en 2015 (et qui se trouve ainsi totalement soldée), en vue de leur annulation.

Les OCEANE ont été souscrites (i) à hauteur de 3.701.108 euros en espèces et (ii) à hauteur de 1.210.867 euros, par compensation avec la créance détenue par Yorkville à la suite du rachat de l'ensemble des BSA.

Il est précisé que les OCEANE ont été intégralement souscrites par le fonds YA II PN, Ltd dans le cadre d'une émission réservée.

Depuis le 3 juillet 2018 jusqu'à la date du présent rapport, la société a créé 1.400.000 nouvelles actions résultant de la conversion d'OCEANE par Yorkville.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – FRAIS DE DEVELOPPEMENT

En milliers d'euros

Description	30-juin-18			31-déc-17		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Frais de développement	9 729	-8 211	1 518	9 253	-7 826	1 428
<i>Dont Immobilisations en cours</i>	221			1 009		
Total	9 729	-8 211	1 518	9 253	-7 826	1 428

En milliers d'euros

	30-juin-18	30-juin-17
Charge de R&D de la période avant activation	1 214	1 210
Amortissements relatifs à des frais de R&D activés	100	685
Total charges R&D	1 314	1 895
Charges activées sur la période	513	420
Quote part des subventions reçues prises en résultat et av	-	100
Credit d'impôt recherche, net du CIR activé	155	130
Total des charges R&D au compte de résultat	646	1 244

NOTE 4 – STOCKS

Description	30-juin-18	31-déc-17
	IFRS	IFRS
Matières premières et composants	84	0
Produits finis	47 201	55 923
Total Stock brut (1)	47 286	55 923
Matières premières et composants	0	0
Produits finis et travaux en cours	-11 544	-14 837
Total Provisions pour dépréciation des stocks	-11 544	-14 837
Total	35 742	41 086

NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros		
Description	30-Jun-18 IFRS	31-Dec-17 IFRS
Montant Clients bruts cédés et non cédés (1)	20 129	26 397
Pertes de valeur	-256	-275
Montant net	19 873	26 122

Au 30 juin 2018, les créances cédées aux factors représentent un montant de 4,6 M€. Les créances clients diminuent de 24 % en lien avec la baisse du chiffre d'affaires.

NOTE 6 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros			
Situation nette de trésorerie	30-juin-18	31-déc-17	30-juin-17
Concours bancaires			
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	4	21	0
Total découvert bancaires	4	21	0
Disponibilités			
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	12 109	17 598	10 409
Total disponibilités	12 109	17 598	10 409
Total situation nette de trésorerie	12 105	17 577	10 409

Les positions libellées en devises des disponibilités sont les suivantes :

En milliers d'euros			
	30-juin-18	31-déc.-17	30-juin-17
EUR	8 418	11 501	4 992
USD	870	4 356	574
GBP	2 320	1 274	4 349
Autres	503	467	495
Total trésorerie	12 109	17 598	10 409

NOTE 7 – ENDETTEMENT

En milliers d'euros

	30-juin-18	31-déc.-17	30-juin-17
Dettes financières non courantes			
Autres dettes financières non courantes (1)	10 495	10 735	10 468
Emprunt obligataire (3)			
Total dettes financières non courantes	10 495	10 735	10 468
Dettes financières courantes			
Autres dettes financières courantes (2)	2 929	5 269	7 761
Dettes financières courantes (Factor)	4 625	8 952	5 130
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	4	21	0
Total dettes financières courantes	7 558	14 242	12 891
Total dettes financières brutes	18 053	24 977	23 359
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	-12 109	-17 598	-10 409
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors	5 944	7 379	12 950

(1) Dont financement du projet Picowan pour 6M€ par la BEI & ORA pour 0,6 M€, crédits d'impôt recherche 2015-2016 refinancés par BPI France pour 0,8 M€, CICE 2015-2017 refinancés par BPI France pour 0,2 M€, avances remboursables de projets collaboratifs R&D pour 1,2 M€ et deux autres prêts auprès de BPI France à échéance > 1 an pour 1,2 M€.

(2) Dont 1,5 M€ de financements obtenus d'industriels chinois, financement CIR et CICE 2014 par BPI France pour 0,7 et prêt BPI à échéance < 1 an pour 0,4 M€.

(3) Au 30 juin 2017, un montant de 300 K€ figurait en Emprunt obligataire ; celui-ci a été repositionné en Autres dettes financières non courantes

NOTE 8 – INFORMATION SECTORIELLE

La répartition du chiffre d'affaires consolidé et des actifs sectoriels est la suivante :

Au 30 juin 2018

Description	ARCHOS	LOGIC INSTRUMENT	Total groupe
Ventes nettes	26 805	5 488	32 293
Résultat opérationnel courant	-4 860	627	-4 233
Actifs sectoriels	50 456	5 158	55 614

NOTE 9 – EFFECTIFS

Entités	Pays	30-juin-18	31-déc-17	30-juin-17
ARCHOS SA	France	81	82	91
ARCHOS GmbH	Allemagne	11	17	18
AppsLib	Chine	0	0	0
ARCHOS AG	Suisse	0	0	0
ARCHOS Italia	Italie	0	0	0
ARCHOS China (ATH & ATS)	Chine	31	31	40
ARCHOS Tecnologia Espana	Espagne	1	1	1
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	France/ Allemagne / USA	17	18	19
Total		141	149	169

Aucun plan de stock-options n'a été émis au cours du 1^{er} semestre 2018.

NOTE 10 – RESULTAT FINANCIER NET

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 30 juin 2018	Du 1er janvier au 30 juin 2017	Du 1er janvier au 31 décembre 2017
Gain de change	508	855	2 101
Gains de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	0		0
Autres produits financiers	1	282	679
Produits financiers	509	1 137	2 780
Perte de change	46	1 111	2 471
Pertes de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	178	665	0
Charges d'intérêts	455	576	1 043
Autres charges financières	17	17	768
Charges financières	696	2 370	4 282
Total	-187	-1 233	-1 502

NOTE 11 – RESULTAT PAR ACTION

	Du 1er janvier au 30 juin 2018	Du 1er janvier au 30 juin 2017	Du 1er janvier au 31 décembre 2017
Résultat Net par action en euros	-0,12	-0,11	-0,15
Nombre d'actions retenu	43 310 992	40 916 042	42 209 108
Résultat Net dilué par action en euros	-0,12	-0,11	-0,15
Nombre d'actions retenu	43 310 992	40 916 042	42 209 108

Au 30 juin 2018, les levées de stock-options, les bons de souscription d'actions ainsi que les BSAR sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Au 30 juin 2018, comme au 31 décembre 2017 et 30 juin 2017, la société réalisant des pertes, aucun élément dilutif n'a été retenu.

NOTE 12 – TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Au 1^{er} semestre 2018, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport aux éléments figurant dans la Note 29 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2017.

RESPONSABLE DU DOCUMENT

Personne qui assume la responsabilité du Document sur les informations semestrielles :

M. Loïc Poirier, Directeur Général

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation du groupe ARCHOS, et que le rapport semestriel d'activité figurant ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Igny, le 8 août 2018,

Le Directeur Général

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Extentis
88 rue de Courcelles
75008 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018)

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ARCHOS SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Faits marquants survenus au cours du 1^{er} semestre 2018 » des notes annexes qui expose le litige opposant Archos à l'un de ses clients en Allemagne au titre de la copie privée Allemande (la ZPÜ).

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 9 août 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXTENTIS AUDIT

Thierry Charron

Jean-Luc Guedj